

COMMUNE DE LUZY

L'an deux mil dix-sept, le lundi 24 juillet à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LUZY se sont réunis salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Jocelyne GUERIN, Maire.

Etaient présents :

GUERIN Jocelyne – CHARMONT Jacques - DUBUC Françoise – DESRAYAUD Jean-Claude – ANDRIOT Michèle - GONIN Gilles – PAPONNEAU Joëlle - DESCOURS Thierry – DUBRESSON Anne-Marie - MARTIN Louis – BONNEAU Muriel - DELAVELLE Sylvie – ESCALHAO Georges – GUICHARD Brigitte – GUYOLLOT Marc – LEMAITRE Ginette

Secrétaire de séance : Joëlle PAPONNEAU

Georges BAUDRAND a donné procuration à Marc GUYOLLOT
François GENDRE a donné procuration à Louis MARTIN
Manuelle KOERPER-BERGER a donné procuration à Jocelyne GUERIN

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Convocations adressées le 19 Juillet 2017
Compte-rendu affiché le 25 Juillet 2017
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

OBJET : COMPTE-RENDU

1 / Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (annule et remplace la délibération n° 050 suite au jugement du tribunal administratif de Dijon du 12 juillet 2017 qui annule l'élection des délégués aux élections sénatoriales) :

Suite au jugement du tribunal administratif de Dijon du 12 juillet 2017 qui annule l'élection des délégués aux élections sénatoriales réalisées le 30 juin 2017, et conformément à l'arrêté préfectoral n° 2017-P-765 du 17 juillet 2017, il convient de procéder à une nouvelle élection.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, procède à l'élection de cinq délégués titulaires et de trois délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2017.

Sont élus :

Délégués titulaires ⇒ DESCOURS Thierry
 ⇒ DUBUC Françoise
 ⇒ MARTIN Louis
 ⇒ DELAVELLE Sylvie
 ⇒ GENDRE François

Délégués suppléants ⇒ LEMAITRE Ginette
 ⇒ BAUDRAND Georges
 ⇒ PAPONNEAU Joëlle

2/ Vente de Terrain Clos du Ruisseau – Lot n°21 - M. et Mme Johannes KRAAN :

Le Conseil Municipal a autorisé la cession à Mr et Mme Johannes KRAAN, de la parcelle «12, rue des Droits de l'Homme » (lot n° 21 – cadastrée section A n° 2495, pour une superficie de 579 m²), et fixe le prix de vente à 5000 euros.

Mr et Mme KRAAN n'auront aucune obligation de construire sur celle-ci puisqu'ils achètent simultanément la maison GODARD sise sur la parcelle voisine.

Madame le Maire est autorisée à signer l'acte notarié qui sera passé à l'Etude de Maître CHINCHOLE, Notaire à LUZY et toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

3/ Contrat d'apprentissage :

Le Conseil Municipal a décidé de conclure dès la rentrée scolaire 2017, un contrat d'apprentissage sur 2 ans, pour permettre la préparation à un jeune d'un diplôme BTSA « Aménagements paysagers ».

4 / Intégration à compter du 1^{er}.08.17 du cadre d'emplois des animateurs territoriaux au RIFSEEP (IFSE – part fixe) mis en place dans la collectivité le 1^{er}.01.17 :

Vu l'avis du Comité technique en date du 4.07.17 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P., les agents relevant de ce cadre d'emplois bénéficieront, à compter du 1^{er}.08.17, du versement de l'IFSE dans les conditions prévues par la délibération principale du 19.12.16.

5/ Mise en œuvre de l'indemnité spécifique de service pour le grade d'ingénieur à compter du 1^{er}.08.17 :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'instaurer, à compter du 1^{er}.08.17, l'indemnité spécifique de service pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant du grade fixé dans les limites des textes applicables aux agents de l'Etat.

6 / Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – exercice 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du SIAEP de la région de Luzy.

7 / Contrôle et entretien des poteaux incendie – convention SAUR :

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de convention avec la SAUR pour la mission d'assistance technique pour l'entretien du matériel de protection contre l'incendie.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la SAUR pour la mission d'assistance technique pour l'entretien du matériel de protection contre l'incendie jointe en annexe.

**Le Maire,
Jocelyne GUERIN**

